



En séance du 29 juin 2021, le comité syndical du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau (PSPP) a adopté à l'unanimité une motion interpellant l'Etat sur les difficultés à traduire les objectifs de production d'énergie renouvelable en actes.

Par cette motion, les élus apportent leur soutien au projet de création d'une centrale agrivoltaïque de 27MwC sur la commune de Weinbourg par le groupe Hanau Energies et appellent à la création d'une task-force inter-institutionnelle pour accompagner ce projet.

A défaut, considérant que l'incapacité collective à permettre la réalisation d'un tel projet serait annonciatrice de l'échec de la stratégie nationale bas carbone et des démarches en découlant, les élus du PSPP en tireront les conséquences en interrompant la démarche d'élaboration du PCAET.

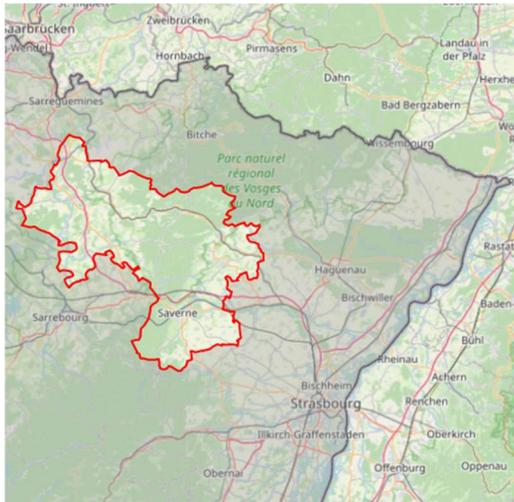
Cette motion sera également proposée à l'adoption

- aux conseils communautaires
 - CC de l'Alsace Bossue
 - CC de Hanau-La Petite Pierre
 - CC du Pays de Saverne
- et aux conseils municipaux du territoire.

Pièces jointes :

- Texte de la motion
- Fiche synthétique de présentation du projet agrivoltaïque sur la commune de Weinbourg.

Qui sommes-nous ?



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Pays de Saverne, Plaine et Plateau » est situé dans la Région Grand-Est, au Nord-Ouest de la Collectivité Européenne d'Alsace, en Région Grand Est.

Il regroupe 3 intercommunalités pour un total de 118 communes et 88 510 habitants.

- CC de l'Alsace Bossue
45 communes – 24 991 hab.
- CC de Hanau-La Petite Pierre
38 communes – 27 028 hab.
- CC du Pays de Saverne
35 communes – 36 491 hab.

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau intervient autour de 5 axes :

- Contractualisation (Contrat de ruralité, CRTE, Leader...)
- Développement économique (création d'activités, commerce de proximité...)
- Aménagement et urbanisme (SCOT)
- Transition écologique (PCAET, espace FAIRE, programme alimentaire territorial)
- Santé (Contrat local de santé, territoire de santé de demain)

Contact : frederic.terrien@paysdesaverne.fr - 03 88 71 25 51

**Motion adoptée à l'unanimité le 29 juin 2021
par le comité syndical du Pays de Saverne, Plaine et Plateau**

**SI L'ETAT NE LEVE PAS LES FREINS
AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES TERRITOIRES
A QUOI BON DEMANDER AUX ELUS LOCAUX
D'ELABORER DES PLANS CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAUX AMBITIEUX ?**

Une volonté stratégique avant d'être une obligation réglementaire

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est compétent pour élaborer le plan-climat-air énergie territorial sur le périmètre couvert par les CC de l'Alsace Bossue, CC de Hanau-La Petite Pierre et CC du Pays de Saverne

- Cette démarche s'inscrit dans le cadre de La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air, notamment pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.
- Elle conforte également l'action entreprise depuis 2010 par le Pays de Saverne Plaine et Plateau qui a notamment animé un plan climat volontaire et été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Plus qu'une obligation réglementaire, l'élaboration du PCAET traduit l'ambition du territoire en termes de transition écologique et énergétique : la neutralité carbone à l'horizon 2050, en conformité avec la stratégie nationale bas carbone.

Des objectifs très ambitieux...

Pour y parvenir, le scénario territorial qui se dessine passe par

- Une baisse de 55% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 1990 avec des efforts particuliers à porter dans le secteur résidentiel et celui du transport ;
- Une baisse de 73% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 ; Ces deux premiers points nécessitent la quasi-disparition des énergies fossiles dans notre mix énergétique territorial.
- Une augmentation de la production d'énergie renouvelable qui soit passer de 693GWh/an (2018) à 1250GWh/an
- Enfin, la neutralité carbone est atteinte avec une capacité de séquestration de 200 000 tco2e/an

Ce scénario est très ambitieux dans la mesure où il fixe des objectifs sans commune mesure avec les résultats obtenus ces 20 dernières années, tant en termes de baisse de consommation et d'émissions de GES que de production d'énergie renouvelable.

Il n'est néanmoins qu'une étape et représente le minimum à atteindre en 2050 pour avoir une chance de tenir les engagements pris dans l'Accord de Paris : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Or, selon le programme d'observation de l'Union Européenne Copernicus, le seuil de 1.5°C d'élévation de température serait atteint dès février 2034 sans une action forte et rapide. En effet, selon les experts du GIEC, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C sera bien plus difficile à atteindre si des mesures à grande échelle ne sont pas prises d'ici 2030.

Dans cette course contre la montre, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau entend mobiliser toutes les parties prenantes dans une action forte et rapide.

Un changement d'échelle en termes d'énergies renouvelables...

Sur le plan des énergies renouvelables, il convient de noter que 79% de la production locale provient de la filière bois-énergie qui ne pourra pas être mise beaucoup plus à contribution pour passer de 693GWh/an à 1250GWh/an.

Un schéma directeur des énergies renouvelables précisera le mix énergétique cible mais nous savons qu'il convient de massifier la production électrique à partir du couple photovoltaïque/éolien.

Ces deux sources devraient fournir 600GWh/an en 2050 ce qui représente

- un passage de 36.5GWh/an (2018) à 400GWh/an (2050) pour l'éolien, soit un facteur de 11 ;
- un passage de 14GWh/an (2018) à 200GWh/an (2050) pour le photovoltaïque, soit un facteur de 14.

... contrarié par de nombreux freins

Relever un tel défi dans un délai contraint, avec des moyens financiers contraints nécessite de lever un certain nombre de freins au développement des ENR, au premier rang desquels

- la complexité et la lenteur des procédures administratives,
- l'application d'un principe de précaution disproportionné (face au potentiel risque de perturbations des radars par les éoliennes par exemple)
- l'application de principes dogmatiques et doctrines (photovoltaïque en zone agricole par exemple) qui ne tiennent pas compte des évolutions des pratiques et de la technologie

Force est de constater que c'est souvent l'Etat qui, tout en fixant les objectifs, est aussi celui qui en compromet l'atteinte.

Ainsi, les élus du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

- **S'interrogent sur la sincérité des ambitions annoncées** au niveau national dans la stratégie nationale bas carbone ;
- **Constatent le décalage entre l'urgence climatique et l'absence de mesures d'urgence**, d'adaptation du cadre réglementaire pour y faire face ;
- Et de fait, **considèrent qu'il est vain de s'engager dans une stratégie de transition énergétique si ambitieuse sans un accompagnement plus fort de l'Etat.**

Un cas d'école : une centrale de 30MWc en agrivoltaïsme

Pour illustrer la situation, les élus souhaitent s'appuyer sur le projet agrivoltaïque porté par Hanau Energies sur la commune de Weinbourg.

Voilà un projet emblématique pour le territoire à plus d'un titre :

- Avec une capacité de 30MWc (soit plus de 30 GWh/an), il contribuerait dans un délai très court (2 ans) à plus de 15% de l'objectif à 2050 de production photovoltaïque, pour un investissement de 20 à 25M€. Réaliser la même chose en diffus coûterait entre 2 à 4 fois plus cher et prendrait sans doute des dizaines d'années ;
- C'est un projet qui permet de concilier production agricole et production énergétique ;
- C'est un projet qui porte par ailleurs des innovations qui améliorent la compatibilité avec la vocation agricole des terres (trackers, absence de fondations...);
- C'est un projet 100% privé qui préserve les capacités financières de la collectivité ;

- C'est un projet porté par un agriculteur ce qui renforce sa capacité à pérenniser son exploitation agricole ;
- C'est un projet porté par un pionnier du photovoltaïque qui a acquis une expertise qui dépasse très largement nos frontières et garantit un modèle technico-financier solide

Il convient de souligner que sans l'ancrage familial du porteur de projet sur notre territoire, un tel projet ne se ferait pas en Alsace. Avec un ensoleillement de 50% plus élevé au sud de la France qu'en Alsace, un investisseur animé par l'optimisation de son retour sur investissement irait rationnellement investir ailleurs.

Force est toutefois de constater que ce projet, qui représente une opportunité unique pour placer le territoire sur une trajectoire vertueuse, a déjà connu trois refus et semble aujourd'hui au point mort, voire proche de l'abandon.

Considérant les objectifs du PCAET,

Considérant l'urgence de massifier la production d'énergie renouvelable,
les élus du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

- estiment que **ce projet est essentiel** à l'atteinte des objectifs du PCAET;
- demandent la **constitution sans délai d'un groupe projet** associant le porteur de projet, les collectivités, les services de l'Etat, l'ADEME, la chambre d'agriculture étant entendu que la lettre de mission des membres de ce groupe serait de trouver la voie pour que ce projet se fasse le plus vite possible ;
- considèrent que **l'incapacité collective à permettre la réalisation d'un tel projet serait annonciatrice de l'échec de la stratégie nationale bas carbone** et des démarches en découlant comme les PCAET qui resteraient des documents parmi d'autres et non des feuilles de route opérationnelles et partagées ;
- **disent que dans une telle situation, ils en tireront les conséquences en interrompant la démarche d'élaboration du PCAET.**

Le projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Weinbourg

Le projet est porté par MM. Jean-Luc et Daniel Westphal, exploitants agricoles sur la commune de Weinbourg (67).

Surface agricole utile : 183 ha dont 173 ha cultivés

Le potentiel agronomique limité de cette terre de collines sous-vosgiennes, impossible à irriguer, conjugué aux sécheresses des dernières années, témoins de l'évolution climatique en cours, mettent en péril le modèle économique de l'exploitation avec un rendement presque deux fois inférieur à la moyenne départementale pour le maïs (57qtx/ha contre 100 dans le département).

Le volet agricole du projet

- Conversion de 27ha de terres qui seront remis en herbe et valorisés par un troupeau de 150 brebis
- Développement de la filière locale « agneaux terroir d'Alsace »
- Sécurisation de l'installation d'un jeune agriculteur

Le volet production d'énergie

- Installation de panneaux photovoltaïques bi-faces sur trackers
- Montage sur pieux battus (sans fondation) pour faciliter le retour à l'origine des terres
- Très faible emprise au sol permettant le pâturage et la circulation des engins agricoles
- Puissance totale de la centrale : 28.7MWc
- Investissement de 22 à 25 M€.

En 2010, MM. Westphal ont déjà investi dans la production d'énergie photovoltaïque avec une première centrale de 4.5MWc qui était à l'époque la plus grande centrale en toiture solaire intégrée au monde.

Contact : patrice.couturier@hanau-energies.fr – 03 88 91 31 29

Destinataires :

- Premier Ministre
- Ministre de la Transition Ecologique
- Préfet de Région
- Sous-Préfet
- Parlementaires locaux
- Président de la Région
- Président de la CEA
- Amorce
- ANPP
- ADCF
- AMF